YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/116

OBJET : Tableau des effectifs - Création d'un 3ème emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités locales,

Considérant qu'il convient, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois de la commune, afin de permettre la nomination, par voie de détachement d'un attaché territorial, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants,

Vu le tableau des emplois de la Commune établi pour l'année 2008,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux en date des 7 avril 2008, 5 juin 2008 et 26 juin 2008,

Vu l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi qu'il suit,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Internet : www.yerres.fr
La douceur de vivre

DECIDE la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants,

DIT que le tableau des emplois prendra effet à compter de la publication et de la transmission de la présente délibération au Représentant de l'Etat,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 29.10.2008
et de la publication le 29.10.2008
Le Maire

D'YERRES 91 (ESSONNE) 21